



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éducation / Loi d'orientation / Idéologie / Accueil en maternelle /

# Ne laissons pas Fillon faire la loi !

Une évidence s'impose : la loi Fillon s'inscrit dans une logique de réduction du *coût* du service public d'éducation et de privatisation de l'école. Parents, enseignants et élèves, et autres membres des conseils d'administration des collèges et des lycées en mesurent, depuis trois ans, le prix pédagogique.

Un prix que partagent, à Paris, l'école maternelle et élémentaire dont les effectifs croissants sont de plus en plus intenable.

La modification de la composition des conseils de discipline, l'effarant rétablissement de la punition collective, l'introduction d'une note dite de *vie scolaire* au brevet des collèges, la suppression des travaux personnels encadrés (TPE) en terminale préfigurent les mesures rétrogrades de la loi Fillon : le retour à la méritocratie, à l'autoritarisme, voire au tout répressif, au détriment de l'éducatif.

La loi Fillon c'est aussi la perspective à court terme d'une école à deux vitesses : le retour à l'idéologie du don, du tri social précoce avec l'alternance en classe de 4<sup>e</sup>. Et puis, pour les *pas doués* : six heures de découverte professionnelle en classe de 3<sup>e</sup> ; pour les *doués* : des options supplémentaires.

Le socle commun de connaissances est réduit à une base minimaliste : abandon de l'EPS, de l'histoire, de la géographie, des disciplines artistiques... qui privera les plus faibles d'outils de réflexion critique.

La loi Fillon ne touche pas à l'essentiel : la redéfinition des missions des enseignants et des méthodes d'apprentissage, des pratiques pédagogiques pour que les jeunes trouvent dans l'école même les ressources dont ils ont besoin pour réussir.

La loi Fillon reporte avec arrogance sur les élèves et leurs parents la totale responsabilité de l'échec scolaire. Le contrat individuel de réussite éducative (CIRE), rebaptisé programme personnalisé de réussite scolaire (PPRS), stigmatisera, dès le cours préparatoire, les jeunes en difficulté et leur famille.

La loi Fillon, c'est aussi la remise en cause de l'accueil en maternelle, présenté comme une latitude et non comme une obligation.

La loi Fillon, c'est enfin une école sans parents, la décision finale en termes d'orientation revenant aux enseignants, ouvrant ainsi la voie « *aux perspectives professionnelles correspondant aux besoins à long terme de la société et de l'économie* ».

La nécessaire réforme du bac ne peut se limiter au choix des disciplines qui feront l'objet d'un contrôle final, au mépris de l'avis des instances de représentation comme le Conseil supérieur de l'éducation nationale qui, à la quasi-unanimité, a prié le ministre de renoncer à son projet de suppression des TPE.

La FCPE-Paris partage l'inquiétude des lycéens sur la valeur nationale du bac.

Contre ce projet dépourvu d'ambition éducative, qui nuit à l'élévation du niveau de qualification de tous, la FCPE-Paris appelle les parents à participer, aux côtés des lycéens et des enseignants, aux différentes initiatives du mardi 15 février, jour de l'ouverture des débats parlementaires sur le projet de loi Fillon :

**À 10 h, rassemblement devant le rectorat, 47 rue des Écoles ;**

**À 14 h, manifestation au départ de la place de la République ;**

**À 18 h, rassemblement festif place de la Bastille.**

**Paris, le 14 février 2005**